



Grandes cultures

N°17
12/06/2018



Animateur filières

Khalid KOUBAÏTI
FREDON Poitou-Charentes
khalid.koubaiti@fredonpc.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille et Maïs
Thibaud DESCHAMPS / **ARVALIS**
t.deschamps@arvalis.fr

Oléagineux
Elodie TOURTON / **Terres Inovia**
e.tourton@terresinovia.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N°12
du 12/06/2018 »*



Edition Poitou-Charentes

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Stade** : 10 feuilles (19).
- **Ravageurs de début de cycle** : présence faible.
- **Sésamies** : 50% du vol réalisé.
- **Pyrales** : vol en progression.

Tournesol

- **Stade** : de B8 à E1 (18-51).
- **Puceron vert** : en régression.
- **Phomopsis** : conditions climatiques favorables à surveiller.
- **Mildiou** : 1^{ères} attaques (information réglementaire).

Pois de printemps

- **Stade** : jeunes gousses 2 cm à fin du stade limite d'avortement.
- **Pucerons** : à surveiller ainsi que les auxiliaires.
- **Tordeuse** : vol en progression.
- **Bruches** : en période de risque.
- **Ascochyte** : à surveiller en cas d'orages et d'averses.
- **Botrytis** : à surveiller en cas d'orages et d'averses.

Adventice envahissante :

- **Renouées asiatiques** : [à signaler](#) si présence en culture annuelle.
- **Ambrosie** : à signaler <http://www.signalement-adventices.fr/>.

Nota : le stade BBCH est entre parenthèses.

Nombre de parcelles	Pois	Tournesol	Maïs
Créées	16	16	50
Observées	9	11	48

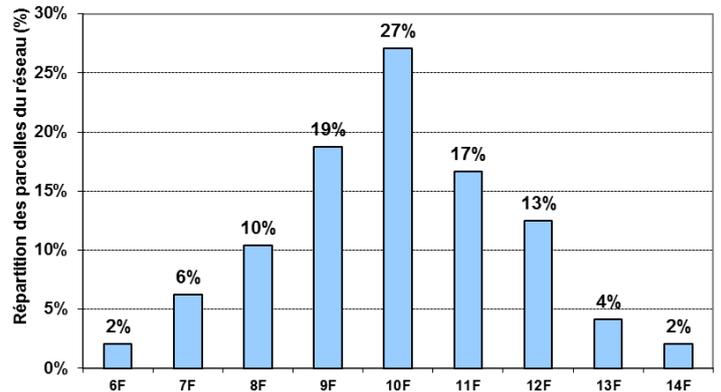


Maïs

• Stade phénologique et état de la culture

Les parcelles se trouvent au stade 10 feuilles principalement (19), allant de 6 feuilles à 14 feuilles pour les parcelles les plus avancées (16 à 19). Les aléas climatiques continuent à provoquer localement des avaries d'importance très variable.

Les stades du maïs en Poitou-Charentes



• Limaces

Non observées cette semaine mais la majorité des parcelles ont dépassé le stade 6 feuilles (16).

Période de risque : levée à 6 feuilles (16).

Évaluation du risque

Le risque est faible car la plupart des parcelles se trouvent à présent en dehors de la période de risque.

Surveiller les parcelles qui ne se trouvent pas encore à ce stade.

• Pucerons :

- *Sitobion avenae* : observé dans 2 parcelles sans atteindre le seuil indicatif de risque ;
- *Metopolophium dirhodum* : toujours présent dans une parcelle sans atteindre le seuil indicatif de risque.

Périodes et Seuils indicatifs de risque :

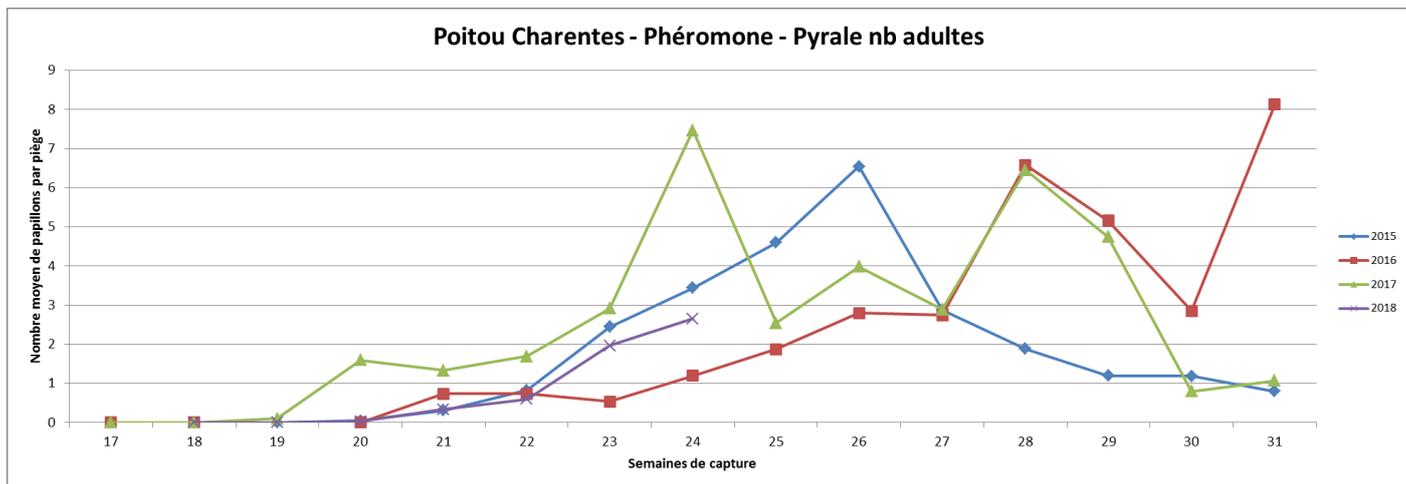
Plusieurs espèces peuvent se succéder sur le maïs. Ci-dessous une description succincte des espèces les plus communes et leurs seuils indicatifs du risque.

Ces 3 principaux pucerons sont à surveiller en prenant en compte également la présence des auxiliaires.

Espèces	Description	Périodes et seuils indicatifs de risque
 <i>Methopolophium</i>	Taille environ 2 mm Couleur vert amande pâle. Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/p. Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/p. Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/p. Après 8-10 f. du maïs : 100 pucerons/p. Observez à la face inférieure des feuilles
 <i>Sitobion avenae</i>	Taille environ 2 mm Couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur des cornicules qui sont noires	Entre 3 et 10 feuilles du maïs. 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
 <i>Rhopalosiphum padi</i>	Taille inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et si les populations se développent avec peu de mortalité, traitez (surtout si les auxiliaires sont peu nombreux).

Évaluation du risque

Le **risque est globalement faible à modéré**. À surveiller.



Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1, en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également calculé sur le taux de plantes porteuses d'ooplaques (nuisibilité si > 10%).

Évaluation du risque

Le vol est en cours. Le pic de vol devrait l'être d'ici une à deux semaines. A confirmer avec les prochaines observations.

Le **risque pyrale est considéré globalement modéré mais il doit être évalué par secteur en fonction de l'historique et des observations de l'année.**

Dans les situations à risque où le vol de la pyrale a été constaté depuis 3 semaines et où la sésamie est aussi présente, privilégier une gestion commune de ces 2 foreurs.

Méthode de lutte alternative contre la pyrale par les Trichogrammes :

Pour une gestion de la pyrale avec trichogramme, la pose des auxiliaires a dû être réalisée ou doit l'être rapidement. Car l'émergence des adultes de trichogramme doit coïncider et couvrir la période de ponte.

• Sésamie :

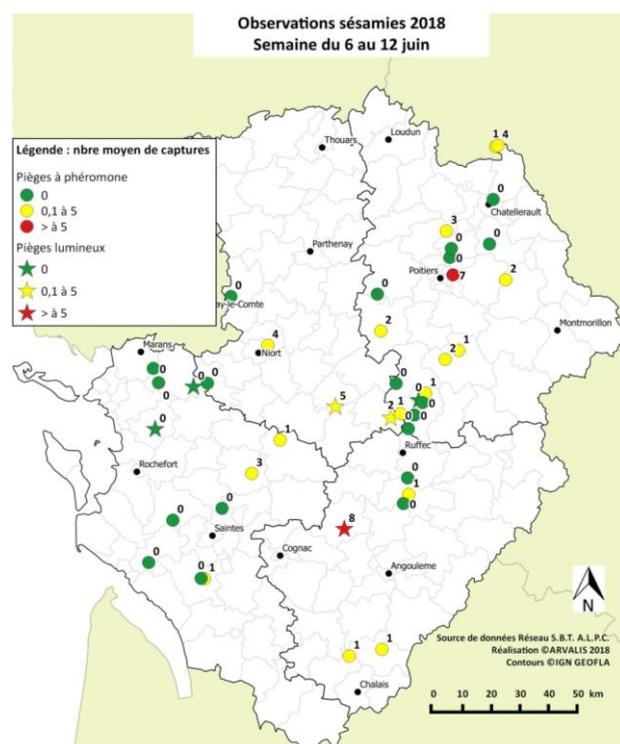
Le réseau de piégeage est constitué de deux types de pièges, voir répartition sur la carte :

- Pièges à phéromone : 36 captures sur les 36 pièges observés (48 captures semaine dernière). 21 pièges ne présentent aucune capture (19 pièges semaine dernière).
- Pièges lumineux : 15 captures sur les 6 pièges relevés (9 captures semaine passée).

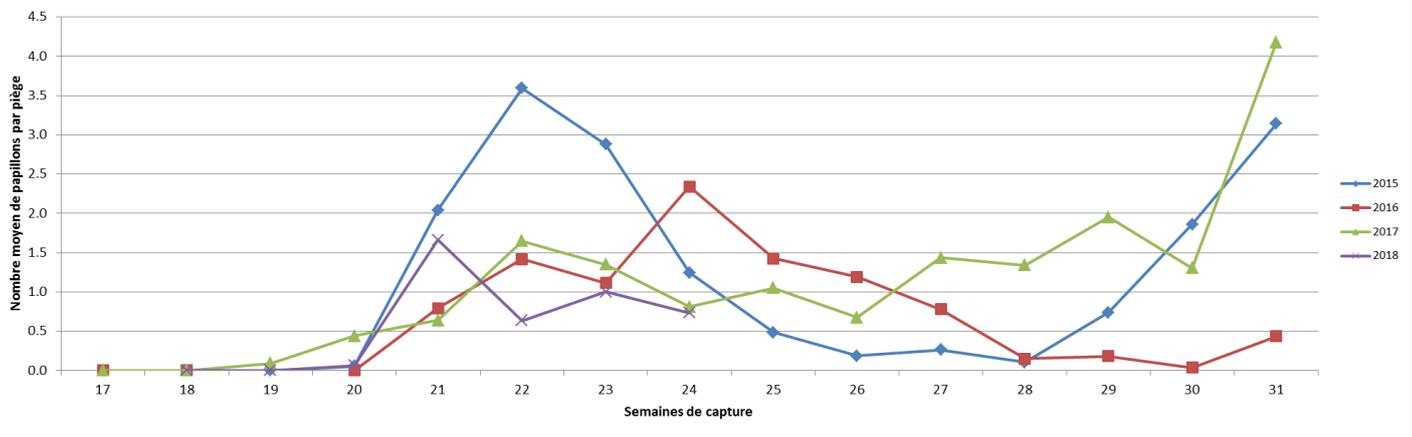
Le nombre de sésamies piégées est quasi stable, voire régresse sur certains pièges. Un nombre significatif de pièges ne présente toujours aucune capture.

Au regard des autres années et des observations, l'émergence de la majorité des adultes a dû se dérouler semaine dernière.

Le graphique indique le nombre moyen de sésamies par piège à l'échelle de Poitou-Charentes.



Poitou Charentes - Phéromone - Sésamie nb adultes



Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1, en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également basé sur l'observation des pieds de pontes.

Évaluation du risque

Le **risque est globalement faible à modéré** car plus de la moitié du vol est réalisée depuis la semaine dernière dans les secteurs précoces ou en cours de réalisation dans les secteurs tardifs.

Le vol semble très hétérogène cette année, avec bon nombre de pièges sans capture. Cela fait suite à une mortalité hivernale importante et aux précipitations abondantes qui ont pu perturber les vols.

La gestion du risque sésamie dans la majorité des secteurs de Poitou-Charentes doit prendre en compte également le risque pyrale.

Tournesol

• Etat de la culture

Les stades pour les parcelles du réseau s'échelonnent de B8 à E1 (18 à 51).

Les conditions climatiques depuis 3 semaines (pluies orageuses et chaleur) ont été profitables pour un fort développement des tournesols.

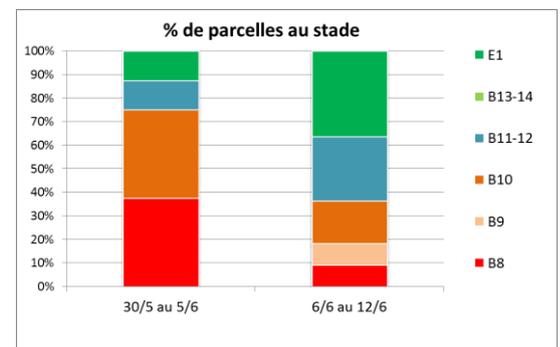
• Pucerons (puceron vert du prunier)

Sur 9 parcelles observées, 1 seule est infestée (11 % des plantes porteuses). L'action des auxiliaires conjuguée aux conditions climatiques plutôt défavorables ont atténué le développement de ce ravageur. Les crispations des plantes sont généralement faibles.

Les auxiliaires sont présents dans la majorité des parcelles.

Période de risque : de la levée à la formation du bouton floral.

Seuil indicatif de risque : 10% des plantes atteintes avec crispation du feuillage.



Faible crispation



Forte crispation

Évaluation du risque – puceron vert :

Le **risque est faible** car les situations avec infestations ont diminué et les populations de pucerons demeurent faibles.

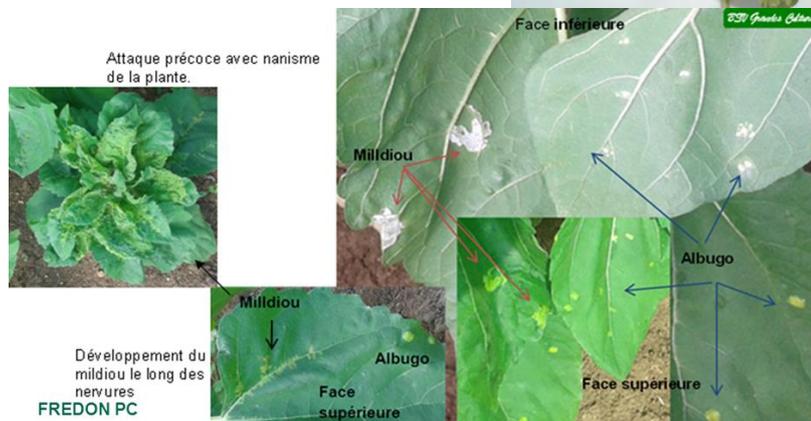
• Mildiou

Ce champignon a été observé récemment dans une parcelle à 4 à 6 feuilles (14 -16). Ses attaques sont susceptibles de se développer dans certaines parcelles semées tardivement notamment celles dont le semis a été précédé ou suivi par une période pluvieuse. Les plantes contaminées peuvent présenter une mosaïque chlorotique le long des nervures, un feutrage blanc sur la face inférieure des feuilles et un raccourcissement des entre-nœuds.

Une attaque de mildiou à un stade très précoce des plantes peut entraîner la disparition de ces dernières.

Il convient de ne pas confondre ces symptômes avec ceux de la rouille blanche (Albugo).

Afin de suivre l'évolution des races de mildiou vis-à-vis des résistances éventuelles aux traitements de semences et/ou l'apparition de nouvelles races, merci de **signaler les parcelles de tournesol ayant au moins 5% de plantes attaquées ou avec un foyer d'attaques important au tél. 05 49 62 09 64 ou à l'adresse BSV-GC@fredonpc.fr** (Cf. voir [la note nationale d'information](#) et voir également les précisions sur la réglementation en page 13).



Évaluation du risque :

Les conditions climatiques encadrant la période des semis généralement défavorables au développement de ce champignon et l'utilisation de variétés tolérantes rendent **le risque lié à ce parasite généralement faible**. Cependant, une surveillance de l'évolution des races de ce champignon est nécessaire pour une meilleure gestion de ce parasite.

• Phomopsis

Les attaques de champignon sont susceptibles d'apparaître sur les feuilles dans certains secteurs. En effet, les conditions climatiques, notamment celles du mois de mai, ont été favorables pour accélérer la maturation des périthèces et la sporulation. Les périodes orageuses maintenant une hygrométrie forte et prolongée sont favorables au développement des contaminations. Les premiers symptômes apparaissent au début sur les feuilles (nécrose marron en forme de patte d'oie) pouvant évoluer par la suite vers la tige.

Période de risque : de la levée à la floraison.

Seuil indicatif de risque : des attaques précoces sont responsables de disparition des plantules. Les attaques les plus fréquentes sur plantes développées perturbent le remplissage des graines et fragilisent la tige. Il n'existe pas pour le phomopsis du tournesol de seuil indicatif de risque étant donné que la protection est seulement préventive. Le choix de variétés R (résistant) ou TPS (très peu sensible) est un élément à prendre en compte dans la lutte contre le phomopsis.



Évaluation du risque : La nuisibilité de cette maladie est liée à la précocité et à la sévérité de l'attaque, conjuguée à la sensibilité variétale. Seules les variétés sensibles (S) ou peu sensibles (PS), ayant atteint le « stade limite passage tracteur », sont concernées notamment dans les sols profonds (nord - Vienne et sud Charente).



Pois de printemps

• Stade phénologique et état de la culture

Les parcelles pois de printemps observées sont entre les stades jeunes gousses 2 cm et fin du stade limite d'avortement.

• Puceron vert du pois (*Acyrtosiphon pisum*)

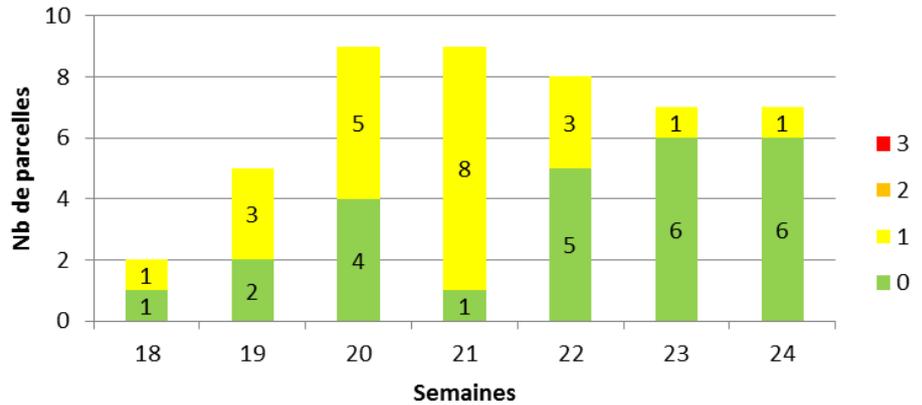
La présence de pucerons verts est relevée dans une parcelle de pois de printemps, à la note de 1 (1 à 10 pucerons par plante). La présence d'auxiliaires (coccinelles adultes et larves) ainsi que de momies de pucerons est également notée.

Période de risque : s'étend du stade 10 feuilles – début floraison à 2 -3 semaines après la fin floraison.

Seuil indicatif de risque : est atteint lorsqu'on dénombre une dizaine de pucerons par plante (moyenne sur un comptage de 10 fois 4 plantes par parcelle).

En présence d'auxiliaires, renouveler le comptage afin de définir si ces auxiliaires peuvent maîtriser la population de pucerons.

Suivi pucerons pois de printemps



Évaluation du risque

Le risque reste **considéré comme moyen** : les pois de printemps sont dans la période de risque, mais le temps actuel est moins favorable à l'activité des insectes (averses, orages). A surveiller dès le retour d'un temps plus sec.

Les auxiliaires doivent également être identifiés et suivis afin de permettre une analyse plus précise du risque pucerons.



• Tordeuses du Pois (*Cydia Nigricana*)

Des papillons ont été capturés sur 6 parcelles de pois de printemps, jusqu'à 275 papillons ont été piégés cette semaine. 458 papillons ont été capturés depuis début floraison.

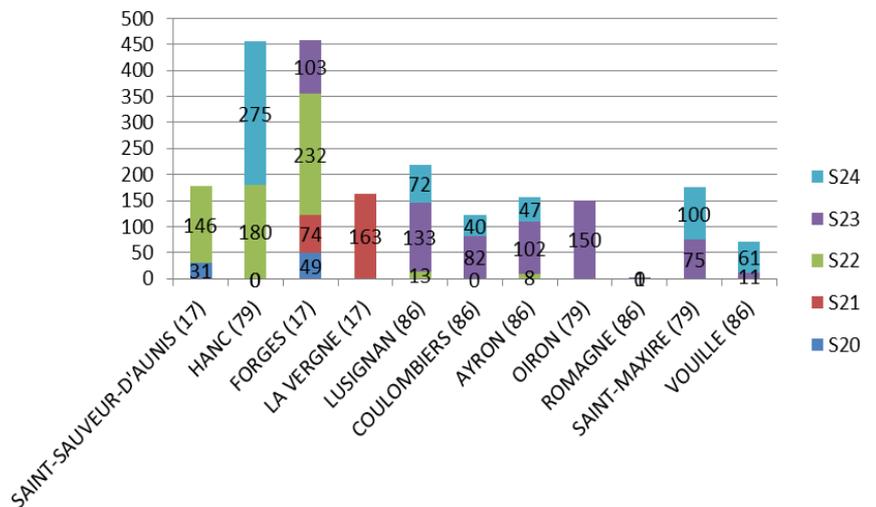
Période de risque : s'étend de début floraison à fin floraison (60 – 67).

Seuil indicatif de risque :

Pour l'alimentation humaine ou pour un débouché semence, le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre plus de **100 captures cumulées depuis le début de floraison**.

Pour l'alimentation animale, des seuils plus élevés sont tolérés, l'incidence sur le rendement étant faible. Le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre plus de **400 captures cumulées depuis le début de floraison**.

Suivi piégeage tordeuses pois de printemps





Tordeuse adulte



Larve âgée de tordeuse



Œufs de tordeuse

Évaluation du risque

Le **risque est considéré comme fort** : les pois sont dans la période de risque et les insectes sont présents dans les parcelles malgré les pluies.

Les parcelles de pois doivent faire l'objet d'une surveillance attentive de la présence de tordeuses jusqu'à fin floraison.

• Bruche du pois (*Bruchus pisorum*)

Les parcelles de pois atteignent le stade jeunes gousses 2 cm, stade de sensibilité à la bruche.

Période de risque : s'étend du stade jeune gousse 2 cm (JG2) à fin du stade limite d'avortement.

La vigilance doit être renforcée dès que les températures maximales atteignent 20°C deux jours consécutifs pendant cette période.

Évaluation du risque

Le **risque est considéré comme moyen** : les pois sont dans la période de risque mais le temps actuel est moins favorable à l'activité des bruches. Les parcelles de pois qui ont atteint et dépassé le stade jeunes gousses 2 cm doivent néanmoins faire l'objet d'une surveillance attentive de la présence de bruches du pois, en particulier en cas de retour d'un temps plus sec.

• Ascochyte du Pois (*Ascochyta pinodes*) (Anciennement nommée Anthracnose)

La présence de la maladie est observée sur une parcelle de pois de printemps, à une intensité faible.

Période de risque : du stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement.

Évaluation du risque

Le risque est **considéré comme moyen** : les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement de la maladie ; cependant elle est peu présente dans les parcelles et semble peu évoluer. Les parcelles de pois doivent faire l'objet d'une surveillance attentive durant toutes les périodes d'orages et d'averses.

• Mildiou du Pois (*Peronospora pisi*)

La présence de la maladie est observée sur une parcelle de pois de printemps, à une intensité faible.

Période de risque : les symptômes doivent être surveillés :

- De la levée jusqu'au stade 8 feuilles pour les contaminations primaires.
- Du stade 9 feuilles (19) au stade limite d'avortement pour les contaminations secondaires.

Évaluation du risque

Le risque est **considéré comme moyen** : une protection de semence appropriée permet d'éviter les contaminations primaires.

• Botrytis du pois (*Botrytis cinerea*)

La présence de botrytis a été observée sur 4 parcelles de pois de printemps à une intensité faible.

Période de risque : des premières chutes de pétales, donc de la floraison jusqu'à la fin du stade limite d'avortement, c'est-à-dire fin floraison + 2-3 semaines.

L'arrivée du botrytis coïncide avec la chute des pétales qui, en tombant sur les jeunes gousses, provoquent la contamination de ces dernières. En conditions douces et humides, la maladie peut se développer.

Évaluation du risque

Le risque est **considéré comme moyen à fort** : la maladie s'installe dans les parcelles et les conditions climatiques actuelles restent favorables à son développement. Les parcelles de pois en fleurs doivent faire l'objet d'une surveillance attentive durant toutes les périodes d'orages et d'averses.

Adventices envahissantes

• Renouées asiatiques

Les renouées asiatiques, représentées par plusieurs espèces (dont la renoué du japon en photo) et hybrides, sont des plantes exogènes considérées comme envahissantes. Elles se répandent généralement le long des axes routiers, des voies ferrées, des canaux et des rivières, dans les terrains vagues, les terrains industriels, etc. De là, elles ont progressivement colonisé d'autres milieux comme les forêts, talus, marais et autres biotopes naturels.

Cette plante se développe surtout par multiplication végétative par l'intermédiaire des rhizomes car un morceau de rhizome de quelques centimètres, abandonné sur le sol ou après transport et dépôt de terres contaminées, suffit au développement rapide d'une nouvelle colonie de plusieurs m² après quelques années même après 10 ans de latence, les graines sont par ailleurs peu fertiles en France.

Sa croissance est très précoce et très rapide et ses rhizomes sécrètent des substances toxiques lui permettant de rentrer facilement en concurrence avec la végétation en place.

Cette plante est inhabituelle dans les grandes cultures, mais elle a été observée dernièrement dans quelques parcelles de blé dans la Vienne.

Si les surfaces en cultures annuelles concernées par cette adventice sont très limitées, il convient cependant de mettre en place la lutte nécessaire pour arrêter son expansion.

En cas de faible infestation son arrachage si possible avec les rhizomes, reste la technique optimale la plus efficace. Le travail du sol, notamment le labour en profondeur et le déplacement de la terre contaminée, favorise la colonisation d'autres espaces.

Afin d'évaluer la répartition de cette adventice dans nos cultures et d'apprécier son extension, il est important de signaler sa présence en zones cultivées par ce lien [Renouées asiatiques](#).



• Ambrosie

Ambrosia artemisiifolia L. est présente en Poitou-Charentes dans différents milieux et elle montre une acclimatation à la culture du tournesol. Cf. [BSV Grandes cultures édition Poitou-Charentes N° 11](#)

Pensez à la signaler sur : <http://www.signalement-adventices.fr/>

Informations sur la réglementation tournesol

Selon l'arrêté du 09/11/2005, les parcelles présentant plus de 30% des plantes contaminées par le mildiou, doivent obligatoirement être déclarées par l'exploitant à la DRAAF/SRAL : (Tél. 05.49.03.11.59, courriel : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr).

Il est par ailleurs, précisé dans [l'arrêté du 23 mars 2011](#) (consultable par ce lien), les conditions à remplir pour cultiver le tournesol deux années consécutives sur la même parcelle.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2018 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison, [sur colza/tournesol/féverole/luzerne \(à choisir selon la culture\)](#), en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. Afin d'assurer la pollinisation, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « [Les abeilles butinent](#) » et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#) » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Agriculteurs, Agri Distri Services, ANAMSO, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, Bellanné SA, Bien aimé négoce, CA16, CA17, CA79, CA86, CAP Faye sur Ardin, CAVAC, CAVAC VILLEJESUS, CEA Loulay, Coop La Tricherie, Coop Mansle-Aunac, Coop Matha, Coop Saint Pierre de Juillet, Coop Tonny Boutonne, ETS FERRU, ETS LAMY, FDCETA17, FREDON Poitou-Charentes, GEVES, HURE Agriconsult, SCA Sèvre et Belle, NEOLIS, OCEALIA, Soufflet Atlantique, Terre Atlantique, Terrena Poitou, Terres Inovia, VSN Négoce.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".

